Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Démission FPH et congés payés

Par Carlanoguera75018

Bonjour,

J'ai déposé ma démission de la FPH de TENON pour janvier 2024, mon solde tout compte contient encore des congés à poser.

Mon congés peuvent-ils être refusés au regard de mon statut de stagiaire et de ma demande de démission bien reçue par l'administration ? (Contrat : arrêté des mises en stages)

Aussi au regard de mon statut peuvent-ils refuser ma démission ?

Cordialement

Mme NOGUERA

Par kang74

Bonjour

Il faut effectivement attendre l'accord de la hierarchie ayant pouvoir de nomination : vous n'êtes pas en préavis tant qu'il n'y a pas d'accord .

Il n'est pas prévu de solde de tout compte en tant que stagiaire , ni d'indemnité compensatrice de congé .

Par de là, il faut aussi voir avec votre hiérarchie pour l'articulation congés/préavis qui peut vous faire partir plus tardivement qu'espéré (la période de congés à prendre rallongeant la période de préavis)

Concrètement, vous ne devez pas vous contenter de l'envoi du courrier : il faut aller à la pèche aux infos pour avoir des réponses plus précises par rapport à ce qu'il se fait dans votre établissement .
NB : Vous n'aurez pas le droit aux ARE .
En cas de motif légitime de démission , il doit être exposé dans le courrier vu que ce n'est pas Pole emploi qui jugera de cette légitimité .